

une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte—...

C'est-à-dire le secrétaire d'Etat à Westminster et non à Ottawa...

...étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des Chambres du Parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

(Texte)

C'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Alors, comment pouvons-nous prétendre être une nation souveraine si notre Roi, non pas en sa qualité de roi du Canada mais en sa qualité de roi de Grande-Bretagne, assisté par le cabinet britannique, à Westminster, peut désavouer n'importe quelle loi adoptée par ce Parlement?

Le Canada peut donc être une nation au point de vue géographique, mais au point de vue juridique il est évident que le Canada n'est pas une nation souveraine. Et c'est pour cela que je suis d'avis que le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) avait parfaitement raison de déclarer que le Canada ne pouvait être neutre dans la présente guerre. Je m'accorde avec lui quand il déclare qu'il n'y a pas de neutralité partielle ou mitigée. On a fait beaucoup de bruit au sujet de la déclaration de neutralité du Canada, mais ceux qui veulent prendre la peine de lire l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, particulièrement la partie qui concerne le désaveu, peuvent se rendre compte parfaitement que le Canada n'est pas un pays indépendant, que le Canada n'est pas un pays souverain et que si nous avons fait des progrès dans le domaine constitutionnel, ce sont des progrès linguistiques qui, en réalité, n'ont aucune portée juridique. Le Canada est une colonie et n'a fait aucun progrès depuis cent ans.

Monsieur le président, le Canada, comme pays britannique, était en guerre du moment que l'Angleterre était en guerre, pour une bonne raison, c'est qu'il était considéré comme un dominion britannique, et ce ne sont que les nations souveraines qui ont le droit de déclarer leur neutralité en temps de guerre. Par conséquent, la déclaration de guerre du Canada n'était ni plus ni moins que la confirmation officielle d'un fait déjà établi et la conséquence de ce que nous voyons dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et de ce que nous constatons dans le domaine commercial, parce que nos agents commerciaux sont sous le contrôle des consuls ou diplomates anglais dans tous les pays du monde où il n'y a pas de ministre du Canada.

Plus que cela, c'est avec sir Thomas Inskip, qui vient d'être nommé à la Chambre des lords, que M. Massey, haut-commissaire du Canada à Londres, communique pour avoir les détails des négociations du gouvernement anglais avec les autres puissances. M. Massey n'a pas de contact direct avec l'ambassade de France, ni avec l'ambassade d'Allemagne, à Londres, mais toutes les nouvelles, il les obtient par la voie du Foreign Office et des ministres du gouvernement anglais.

Il ne faut pas se faire d'illusion, monsieur le président, et dans une période grave comme celle-ci, il faut peser ses mots. C'est pourquoi je m'accorde parfaitement avec le très honorable ministre de la Justice quand il déclare que le pays ne pouvait pas être neutre dans la présente guerre, parce qu'il avait cessé d'être neutre dès le moment où l'Angleterre avait signifié son ultimatum au reichsführer allemand.

Dans ce cas, il faut cesser de répéter que le Canada est une nation et cesser de laisser entendre que le Canada est une nation libre, une nation souveraine. Il faut dire toute la vérité et admettre que le Canada n'a pas progressé depuis le jour où il était une colonie, sauf que son commerce s'est développé et que nous avons des ministres plus ou moins efficaces dans diverses parties du monde,—la France et la Belgique exceptées.

Monsieur le président, je suis très honoré de venir de cette partie de la province de Québec d'où mon très honorable ami le ministre de la Justice est lui-même originaire. Il sait que j'ai le plus grand respect pour lui et que j'ai également beaucoup de respect pour le chef du parti libéral, le très honorable premier ministre, ainsi que pour leurs collègues. Je suis en contact direct avec la classe laborieuse et la classe agricole de la province de Québec,—du moins pour ce qui concerne mon comté et je pourrais même dire au delà. D'ailleurs, si quelqu'un converse tous les jours avec des ouvriers ou des cultivateurs, se penche sur eux pour les écouter et pour comprendre leurs problèmes, il finit par avoir ce que l'on appelle en anglais "a composite picture" des opinions tant des ouvriers que des cultivateurs.

Et vous savez, monsieur le président, qu'il ne faut pas juger le Canada par l'atmosphère d'Ottawa. Il n'y a pas d'endroit où l'on puisse mieux réfléchir qu'à la campagne. J'ai eu le très grand privilège d'adresser la parole dans plusieurs villes de la province d'Ontario, depuis Windsor jusqu'à Ottawa, en 1932, 1933, 1934 et 1935, particulièrement en participant aux campagnes de mon ami l'honorable Mitchell Hepburn, premier ministre de la province d'Ontario. Il n'y a peut-être pas un seul député d'un comté rural de la province de